



**Cercle Europe,  
Justice et Droit**

## Echange avec Didier Reynders

*Commissaire européen à la Justice*

18 Mars 2021

Le 18 mars, nous avons eu l'honneur d'accueillir Didier Reynders, Commissaire européen à la Justice, afin d'échanger sur les valeurs européennes, l'état de droit, les enjeux de la transition numérique et écologique, le droit des sociétés ou encore la protection des consommateurs.

- **Promotion du « mode de vie européen »**

La rencontre a été l'occasion d'aborder la sortie de crise qui devra se faire dans un cadre démocratique et dans le respect strict des droits fondamentaux. Pour y parvenir, l'UE souhaite mettre en avant son « mode de vie européen », qui avait fait l'objet de vifs débats lors de la constitution du collègue des commissaires. Pour rappel, Margaritis Schinas est Vice-Président de la Commission, chargé de la promotion du mode de vie européen. Cette expression se comprend en réalité au travers du respect de la démocratie, des droits fondamentaux et de l'état de droit, que l'UE souhaite représenter et promouvoir.

- **Démocratie, Justice et état de droit**

La Commission a récemment publié le premier rapport annuel sur l'état de droit (2020). Celui-ci présente une synthèse de la situation dans chacun des États membres. Il s'agit d'un nouvel outil visant à participer au développement d'une culture commune de l'état de droit au sein de l'Union. Il couvre quatre piliers : le système de justice, le cadre de lutte contre la corruption, le pluralisme des médias et d'autres questions institutionnelles en rapport avec l'équilibre des pouvoirs.

De son côté, le tableau de bord de la justice de l'UE présente un aperçu annuel des paramètres essentiels de systèmes de justice efficaces au regard de trois critères (efficacité, qualité et indépendance). Dans le cadre de la boîte à outils de l'UE pour renforcer l'état de droit, il alimente l'analyse par pays du Semestre européen et le rapport annuel sur l'état de droit. En 2021, la Commission présentera sa 9<sup>ème</sup> édition du tableau de bord de la justice.

Ce suivi est stratégique. En effet, des systèmes de justice efficaces sont également essentiels pour la confiance mutuelle, le climat d'investissement et la durabilité croissance à terme. Des systèmes judiciaires efficaces et totalement indépendants peuvent avoir un impact positif sur l'investissement, et contribuent donc à la productivité et à la compétitivité. Ils sont également importants pour garantir l'exécution des contrats et des décisions administratives aux frontières et le règlement des différends, qui sont essentiels au fonctionnement du marché unique.

Parallèlement à l'instauration d'un dialogue continu, le nouveau règlement sur la conditionnalité du budget avec l'état de droit, qui fut sujet à de longues négociations, permettra de protéger le budget européen en cas de dérapage. D'une manière générale, la protection et le respect de l'état de droit dans l'UE demeurent une mission fondamentale.

- **Numérisation et coopération judiciaire**

De nombreux efforts sont nécessaires pour améliorer le fonctionnement de la justice dans l'Union européenne. Cela passera notamment par la numérisation des systèmes judiciaires. En décembre dernier, la Commission présentait ainsi sa stratégie visant à moderniser la justice dans l'UE, avec un important volet dédié à la numérisation et à la formation. La pandémie de COVID-19 a renforcé le besoin de s'engager vers davantage de numérisation, car dans de nombreux États européens, la justice s'est retrouvée à l'arrêt. En plus de permettre aux systèmes judiciaires d'être plus résilients en cas de situation exceptionnelle, la numérisation permettra le renforcement de la coopération judiciaire entre les États membres. La Commission souhaite ainsi proposer de nouvelles solutions pour plus d'interopérabilité des outils judiciaires numériques. La numérisation pourrait permettre le recours à certaines technologies comme l'intelligence artificielle qui ont des perspectives intéressantes. Néanmoins, l'UE sera attentive à mettre en place des garde-fous en veillant à ce qu'en bout de course, ce soit toujours un humain qui prenne la décision finale et que l'humain soit au centre des technologies développées.

- **Plateformes et contenus illicites**

Le pouvoir grandissant des plateformes du numérique et des réseaux sociaux favorise la propagation des discours de haine et des contenus illicites. Face à ce problème, la Commission travaille de plus en plus activement avec les différents acteurs concernés. Même s'il y a encore une grande marge d'amélioration, de très nombreuses publications haineuses ont déjà été retirées grâce aux premiers dispositifs mis en place. L'UE souhaite intensifier le travail afin de trouver rapidement des solutions plus efficaces et rapides, dans un cadre précis, c'est le sens du Digital Services Act. Au-delà des discours de haine, l'UE prend très au sérieux le problème de la désinformation. Un équilibre délicat sera à trouver entre d'un côté, la liberté d'expression et de l'autre, la lutte contre les contenus illégaux. L'UE ne souhaite pas laisser aux entreprises et plateformes la liberté de choisir d'eux-mêmes ce qui doit être supprimé. Cela doit se faire dans un cadre politique.

- **Mieux informer les consommateurs**

Avec le numérique, la transition verte constitue l'autre grande priorité de la Commission Von der Leyen, qui s'est notamment fixée comme objectif de parvenir à la neutralité climatique d'ici 2050. La transition verte devra se réaliser au travers de nombreux axes. Parmi ceux-ci, les agissements et comportements des consommateurs joueront un rôle important. L'UE souhaite mieux informer les consommateurs et lutter contre les informations trompeuses afin qu'ils puissent mieux orienter leurs choix et comprendre les impacts de leur consommation. Parallèlement, la Commission souhaite travailler sur les questions de réparabilité des produits, de chargeur unique et d'obsolescence programmée. Ces actions permettront d'atténuer l'empreinte écologique des entreprises et de nos achats. Il faudra également travailler à rendre les labels existants plus crédibles afin de favoriser la confiance des consommateurs.

- **Gouvernance durable des entreprises**

La gouvernance durable des entreprises constitue également un volet important du travail de la Commission, qui veut agir sur toute la chaîne de valeur. Les travaux visent à définir une norme horizontale à l'échelle européenne instaurant une obligation pour les entreprises d'évaluer l'impact de leurs activités et de leurs produits. Cela prévoit également un devoir de vigilance sur la totalité de la chaîne d'approvisionnement. Ces mesures ont pour but de préserver la nature, la biodiversité mais également le respect des droits humains.

L'objectif de la Commission est de proposer un texte sur le sujet dès cet été. Les objectifs de transitions vertes et numériques devront ainsi se concrétiser des deux côtés : consommateurs et entreprises.

Afin de réaliser ces objectifs, l'UE travaille sur de nouvelles réglementations mais également sur base d'engagements volontaires. Sur ce modèle, la Commission a lancé un programme pilote auquel participent différentes entreprises européennes, dont l'Oréal et Decathlon. Le programme permettra de mieux évaluer l'empreinte carbone de ces entreprises. Au début de l'année prochaine, la Commission espère pouvoir étendre ce programme afin de le proposer à toutes les entreprises européennes qui le souhaitent. En fonction des résultats, ce type d'engagement volontaire pourrait par la suite se traduire en législations.

- **Libre circulation des personnes dans l'UE**

La rencontre a également été l'occasion d'aborder la question de la libre circulation des personnes malgré la crise sanitaire. L'UE sera attentive pour accompagner de manière coordonnée la sortie de crise. Elle a présenté le 17 mars une proposition de règlement visant à créer un certificat « Covid ». Celui-ci a justement été pensé pour faciliter la reprise de la libre circulation des personnes au sein de l'UE. Le règlement pourrait être adopté en juin et permettrait d'instaurer officiellement un instrument commun aux citoyens européens. Ce certificat pourra être de type papier ou numérique et permettra de décrire la situation de chacun face au virus. La Commission veillera à éviter toutes formes de discrimination.

- **Vers une vision plus européenne de la santé**

Pendant longtemps, les compétences en matière de santé ont été principalement celles des États membres. La crise sanitaire du Covid-19 a montré l'importance d'une approche européenne des enjeux de santé. La situation exceptionnelle a démontré la nécessité de réfléchir à une politique européenne de la santé, qui se pose comme seule solution efficace face à un défi commun. La Commission souhaite continuer d'avancer dans cette direction, tout en veillant au respect du principe de subsidiarité et au partage des compétences avec les États membres.

- **Autres thèmes abordés**

La rencontre a été l'occasion d'échanger sur divers sujets tels que le droit des sociétés, la cybersécurité, le code européen des affaires ou encore les brevets et les droits de propriété intellectuelle. Sur le volet consommation, la Commission devrait prochainement réviser la directive sur le crédit à la consommation permettant une modernisation des règles en vigueur et une meilleure protection des consommateurs.